

ENQUETES PUBLIQUES



ELABORATION DU REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE DE LA COMMUNE DE CABRIS AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par Arrêté Municipal n°105/2023 en date du 20 septembre 2023, Le Maire de la Commune de Cabris a prescrit l'ouverture de l'enquête publique relative à l'élaboration du Règlement Local de Publicité de Cabris.

A cet effet, Madame la présidente du Tribunal Administratif de Nice a désigné Monsieur VENTURINI Robert en qualité de commissaire enquêteur. L'enquête se déroulera en Mairie de Cabris, 33, rue Frédéric Mistral, du lundi 16 Octobre au jeudi 16 Novembre, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, à l'exception des jours fériés, soit :

- Du Lundi au Vendredi , de 9h à 12h (midi) et de 13h à 17h15; Durant toute la durée de l'enquête, le public pourra :

1) Consulter le dossier du projet de Règlement Local de Publicité :

- Sur le site de la Commune : www.cabris.fr; dans la rubrique «Urbanisme»; - En se rendant à l'accueil de la Mairie de Cabris, aux jours et heures habituels d'ouverture, hors jours fériés.

2) Consigner ses observations et propositions :

- Directement sur le registre d'enquête disponible en Mairie;

- Par voie postale à l'adresse suivante : Mairie de Cabris, Service urbanisme, Monsieur le Commissaire enquêteur / RLP, 33, rue Frédéric Mistral, 06530 Cabris;

- Par courrier électronique sur l'adresse email de la Mairie : mairie@cabris.fr, avec l'objet suivant : «Enquête publique Règlement Local de Publicité» Les observations et propositions du public seront également consultables en mairie pendant toute la durée de l'enquête.

Le Commissaire enquêteur assurera ses permanences en mairie aux dates et heures suivantes :

Lundi 16 Octobre 2023, de 9h à 12h (midi); Mercredi 25 Octobre 2023, de 14h à 17h15; Lundi 6 Novembre 2023, de 9h à 12h (midi); Jeudi 16 Novembre 2023, de 9h à 12h (midi) et de 14h à 17h15.

Son rapport et ses conclusions seront : Transmis au Maire dans un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête publique; Tenus à la disposition du public en mairie et sur le site internet de la commune pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication.

A l'issue de l'enquête publique, le projet de Règlement Local de Publicité , éventuellement modifié pour tenir compte des avis des personnes publiques associées, des observations du public et du commissaire enquêteur, sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Le Maire Pierre BORNET

1216A133

APPELS D'OFFRES



CCAS La Colle sur Loup (06) Ch du canadel 06480 La Colle sur Loup AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE SERVICES

Section 1 : Identification de l'acheteur Nom complet de l'acheteur : CCAS La Colle sur Loup (06)

Numéro national d'identification : Type : SIRET - N° : 26060035800014 Code postal / Ville : 06480 La Colle sur Loup

Groupe de commandes : non **Section 2 : Communication**

Moyens d'accès aux documents de la consultation Lien vers le profil d'acheteur :

<https://www.marches-securises.fr> Identifiant interne de la consultation : 23V02

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : oui Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : non

Nom du contact : Marie-Pauline FERRIER - Tél : +33 493323635 Mail : mpferrier@ccas-lacollesurloup.fr

Section 3 : Procédure Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation : Aptitude à exercer l'activité professionnelle : Lettre de candidature et interdictions de soumissionner : un formulaire DC1 (dernière version officielle), dûment complété. Afin d'attester ne pas être dans un cas d'exclusion de la procédure, le candidat doit cocher la case située au paragraphe F. Le candidat a la possibilité de produire un ou plusieurs documents contenant les mêmes informations, en particulier la déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun cas d'exclusion de la procédure de passation prévus aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 du Code de la Commande Publique; être en règle au regard des articles L.5212-1 à L.5212-11 du Code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

Dans l'hypothèse où le candidat ou l'un des membres du groupement est admis à la procédure de redressement judiciaire, il devra le mentionner, et prouver qu'il a été habilité à poursuivre ses activités pendant la durée prévisible d'exécution du marché public.

Capacité économique et financière : - Un formulaire DC2 (dernière version officielle) dûment complété, ou un ou plusieurs documents équivalents, contenant les renseignements demandés aux fins de vérification de la capacité des candidats ci-après :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début de l'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles

En application de l'article R.2143-12 du Code de la Commande Publique, si le candidat s'appuie sur les capacités d'autres opérateurs économiques, il justifie des capacités de ce ou ces opérateurs économiques et apporte la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du marché public. Cette preuve peut être apportée par tout moyen approprié.

Capacités techniques et professionnelles : - Une liste des principaux services fournis au cours des trois dernières années, pouvant indiquer le montant, la date et le destinataire public ou privé. Le cas échéant, les éléments de preuve relatifs à des produits ou services pertinents fournis il y a plus de trois ans seront pris en compte. Les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique.

- Justificatif de l'agrément délivré par la Direction des Services Vétérinaires Départementaux pour le site de production chargé de la confection des repas.

Technique d'achat : Sans objet **Date et heure limite de réception des plis : Lundi 20 novembre 2023 - 12 :00**

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite Réduction du nombre de candidats : non

Possibilité d'attribution sans négociation : oui L'acheteur exige la présentation de variantes : non

Section 4 : Identification du marché Intitulé du marché : CONFECTION ET LIVRAISON DE REPAS AU DOMICILE DES PERSONNES AGEES ET HANDICAPÉES DE LA COMMUNE DE LA COLLE SUR LOUP

Classification CPV : 55521100 Type de marché : Services Description succincte du marché : approvisionnement, la préparation des produits alimentaires, la livraison des repas, selon le procédé de liaison froide et le conditionnement dans des barquettes à usage unique, à domicile

Lieu principal d'exécution : LA COLLE SUR LOUP

Durée du marché (en mois) : 12 Valeur estimée hors TVA : 40000 euros La consultation comporte des tranches : non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : non

Marché alloti : non **Section 6 : Informations complémentaires**

Visite obligatoire : non Autres informations complémentaires : L'absence d'échantillons entrainera l'irrégularité de l'offre **Date d'envoi du présent avis 27 septembre 2023**

1216A120



SIVOM Val de Banquière (06) 21 boulevard du 8 mai 1945 06730 Saint André de La Roche

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE TRAVAUX

Section 1 : Identification de l'acheteur Nom complet de l'acheteur : SIVOM Val de Banquière (06)

Numéro national d'identification : Type : SIRET - N° : 24060040300010 Code postal / Ville : 06730 Saint André de La Roche

Groupe de commandes : non **Section 2 : Communication**

Moyens d'accès aux documents de la consultation Lien vers le profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

Identifiant interne de la consultation : Parc loisirs sportif Bonson

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : non

Nom du contact : Mme RAVESE - Tél : +33 493277130 - Mail : eravese@sadr.fr

Section 3 : Procédure Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation : Aptitude à exercer l'activité professionnelle : - une formulaire DC1 ou équivalent

Capacité économique et financière : - un formulaire DC2 ou équivalent

- preuve d'une assurance pour risques professionnels

Capacités techniques et professionnelles : - Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et le nombre de cadres pendant les trois dernières années

- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour l'exécution du marché

- Indication que l'opérateur économique peut fournir des certificats établis par des instituts ou services officiels chargés du contrôle qualité.

- Références en travaux similaire sur les 5 dernières années

- pour le lot 1, les qualifications « Qualisport 102 et 850 »

Technique d'achat : Sans objet **Date et heure limite de réception des plis :** Jeudi 26 octobre 2023 - 16 :45

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite Réduction du nombre de candidats : non

Possibilité d'attribution sans négociation : oui

L'acheteur exige la présentation de variantes : non **Critères d'attribution :** voir règlement de consultation

Section 4 : Identification du marché Intitulé du marché : Aménagement d'un parc de loisirs et sportif - Quartier du Gabre à Bonson

Classification CPV : 45112720 Type de marché : Travaux

Lieu principal d'exécution : quartier du Gabre à Bonson (06830)

Durée du marché (en mois) : 6 La consultation comporte des tranches : non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : non

Marché alloti : oui

Section 5 : Informations complémentaires Lot n°1 : Aménagements paysagers de loisirs et sportifs

Classification CPV : 45112720 Lieu d'exécution du lot : Quartier du Gabre à Bonson (06830)

Section 6 : Informations complémentaires

Visite obligatoire : oui Détails sur la visite : Prendre contact avec M.Fleuvidas (06 09 97 21 27) **Date d'envoi du présent avis 22 septembre 2023**

1216A038



AVIS DE MARCHÉ

Procédure utilisée : marchés passés en application des articles L-2113-15 et R-2123-1 du Code de la Commande Publique -

Avis relatif aux contrats de la commande publique ayant pour objet des services spécifiques de 79950000-8 à 79956000-0

Dans le cadre de la Fête du Citron® 2024 qui se déroulera du 17 février au 3 mars 2024, l'Office de Tourisme de la Ville de Menton, recherche des troupes d'animations, musiques et arts de la rue pour animer les différentes parades (carnaval des enfants, parades de jours, parades nocturnes, jardins de lumières). Le thème «d'Olympie à Menton».

Les candidatures seront accompagnées :

- d'une proposition chiffrée

- d'un descriptif technique

- de toute documentation permettant d'apprécier la prestation dans son ensemble. Un lien vidéo et/ou audio devra être joint aux propositions.

Les critères d'appréciation seront :

1 - adaptabilité par rapport au thème choisi

2 - singularité et originalité de l'animation appréciée au regard de la documentation

3 - prix de la prestation (comprenant les cachets, la partie technique, les hébergements, les transports et les repas)

Les candidats devront fournir tout justificatif attestant la régularité de leur situation au regard de l'ensemble de leurs obligations administratives, légales et fiscales, ainsi que tous justificatifs concernant leur droit à l'image, qu'ils s'engagent à céder gracieusement à l'Office de Tourisme de la Ville de Menton en cas de proposition d'un spectacle exclusif déposé.

Pour toute information complémentaire il convient de se rapprocher de : mailys.iranzo@ville-menton.fr 04 92 41 76 56

DATE LIMITE D'ENVOI DES PROPOSITIONS :

VENDREDI 27 OCTOBRE 2023 à 16h00

1216A081

ENQUETES PUBLIQUES



MAIRIE DE CANNES

ENQUETE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE MODIFICATION N°3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE CANNES

Deuxième avis

Par arrêté n°23/3428, Monsieur le Maire a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur la modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) telle que prescrite le 28 novembre 2022

Le projet de modification n°3 du P.L.U. porte sur les objectifs suivants :

- Intégrer l'avancement des réflexions et études menées sur le secteur de projet Cannes Bocca Grand Ouest,

- Mettre en cohérence les dispositions du P.L.U. en vue de la concrétisation opérationnelle de ce projet.

L'enquête se déroulera du **lundi 25 septembre 2023 à 9H00 au vendredi 27 octobre 2023 à 17H00 inclus.**

Le 30 mai 2023, le Tribunal administratif de Nice a désigné Monsieur Gérard RENAUD en qualité de Commissaire Enquêteur

Le Commissaire Enquêteur recevra le public lors des permanences suivantes :

- Le Jeudi 28 septembre 2023 de 14h à 17h Hôtel de Ville Annexe de la Ferrage - 31 bd de la Ferrage. 06400 CANNES

- Mercredi 04 octobre 2023 de 14h à 17h Hôtel de Ville Annexe de la Ferrage - 31 bd de la Ferrage. 06400 CANNES

- Mardi 10 octobre 2023 de 14h à 17h Hôtel de Ville Annexe de la Ferrage - 31 bd de la Ferrage. 06400 CANNES

- Lundi 16 octobre 2023 de 9h à 12h Hôtel de Ville Annexe de la Ferrage - 31 bd de la Ferrage. 06400 CANNES

- Vendredi 27 octobre 2023 de 14h à 17h Hôtel de Ville Annexe de la Ferrage - 31 bd de la Ferrage. 06400 CANNES

Considérant que le projet de modification n°3 du P.L.U. de Cannes a fait

l'objet d'une concertation préalable qui s'est tenue du 26 janvier au 27 février 2023, le support et le bilan tiré de cette concertation par le Conseil municipal réuni le 24 avril 2023 sont intégrés dans le dossier d'enquête publique.

Considérant que le projet de modification n°3 du P.L.U. de Cannes a fait l'objet d'un avis de la Mission Régionale d'Autorité environnementale Provence-Alpes-Côte d'Azur (P.A.C.A.) en date du 21 août 2023, les informations environnementales se rapportant au projet de modification du P.L.U. et cet avis sont intégrés dans le dossier d'enquête publique.

Un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le Commissaire Enquêteur, sera déposé au 2ème étage de l'Hôtel de Ville Annexe de la Ferrage aux jours et heures habituels d'ouverture, pour permettre à la population d'y consigner ses observations ou propositions éventuelles.

Les observations pourront également être recueillies sur la boîte aux lettres électronique «enquetepubliqueplum3@ville-cannes.fr» ou par écrit à l'adresse suivante :

Enquête publique dans le cadre de la modification n°3 du P.L.U.A l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur - Hôtel de Ville de Cannes - Direction de l'Urbanisme - 1, Place Cornut Gentille 06400 CANNES

Les pièces du dossier de l'enquête publique ainsi que le registre d'enquête pourront être consultés au 2ème étage de l'Hôtel de Ville Annexe de la Ferrage de 09H00 à 12H00 et de 14H00 à 17H00 aux jours habituels d'ouverture de l'Hôtel de Ville Annexe :

- sur format papier,

- sur un poste informatique.

Le dossier de l'enquête publique sera également consultable par voie dématérialisée sur le site internet de la Ville de Cannes, www.cannes.com, ainsi que le registre d'enquête au fur et à mesure que seront consignées les observations du public et l'ensemble des observations et propositions émises par voie postale ou électronique.

Les observations, quelles que soient les modalités de recueil, devront impérativement parvenir au Commissaire Enquêteur avant la date de clôture de l'enquête.

Toute personne voulant obtenir communication du dossier et des observations du public pourra le faire, à ses frais, en s'adressant à Mme MESLI ou Mme LAHILLE à la direction municipale de l'Urbanisme (04.97.06.48.15), Hôtel de Ville Annexe de la Ferrage, 31 bd de la Ferrage à Cannes.

Le rapport et les conclusions motivées du Commissaire Enquêteur seront tenus à la disposition du public à l'Hôtel de Ville Annexe de la Ferrage aux jours et heures habituels d'ouverture, et publiés sur le site internet de la Ville durant une année minimum. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication dans les conditions prévues par le Code des Relations entre le Public et l'Administration.

Au terme de l'enquête publique et après la remise de son rapport par le Commissaire Enquêteur, le Conseil Municipal sera amené à se prononcer sur l'approbation de la modification n°3 du P.L.U. de Cannes en tenant compte des avis joints au dossier, des observations du public et du Commissaire Enquêteur.

1216A001

CONSTITUTIONS

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 15 Septembre 2023, il a été constitué une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : **NABOUCHAT** Forme : Société civile immobilière

Capital : 1.000 Euros divisé en 1.000 parts.

Siège social : 471B Ancien Chemin de Saint Paul - 06140 VENCE

Objet : L'acquisition, la propriété, la mise en valeur, la location, la jouissance à usage d'habitation, et l'administration de tous biens et droits immobiliers. Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés.

Gérance : Monsieur Cédric BOULLE, demeurant au 471B Ancien Chemin de Saint Paul - 06140 VENCE, nommé sans limitation de durée aux fonctions de gérant, aux termes des statuts.

Cession de parts : les parts sociales sont librement cessibles entre associés, elles ne peuvent être cédées à des tiers étrangers à la société qu'avec l'agrément des trois quart des associés.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de GRASSE

1216A018



67 Bd du Point du Jour 06700 Saint-Laurent-du-Var

AVIS DE CONSTITUTION Suivant acte sous seing privé en date du 13/09/2023 à ROQUEBRUNE CAP MARTIN

Dénomination sociale : VESTRA CREDIT

Forme sociale : Société par actions simplifiée unipersonnelle

Siège social : 1220 rue Antoine Peglion, Villa Valérie, 06190 ROQUEBRUNE CAP MARTIN

Capital social : 1 500 euros

Objet : La société a pour objet, en France et à l'étranger :

- Les activités de courtage en opérations de banque et en services de paiement, conseil en investissement financier,

- L'étude, l'aide et l'assistance en matière de stratégies de gestion et de développement économique et commercial,

- La mise en relation d'affaires, l'intermédiation et le suivi,

- Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus,

- La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités

- La participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe,

-Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet

Durée : 99 ans

Président : M. Anthony LIONNARD demeurant à ROQUEBRUNE CAP MARTIN (06190) 1220 rue Antoine Peglion, Villa Valérie,

Clauses relatives aux cessions de parts : Les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, des actions détenues par l'associé unique sont libres.

Immatriculation : RCS de Nice

Pour avis 1216R113

Cabinet d'Avocats FRAHI-MEGYERI Maître Stéphane MEGYERI 33 Boulevard Général Leclerc 06240 BEAUSOLEIL Tél : 04 92 41 30 21

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 25 septembre 2023, il a été constitué une société ayant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à responsabilité limitée. Dénomination sociale : **LAF**. Objet social : Restauration traditionnelle et rapide, pizzeria, café, bar, brasserie, glacier, salon de thé, vente à emporter de plats cuisinés ou à cuisiner, de produits alimentaires , de vins et autres boissons; Import-export, achat, vente en gros et au détail par des moyens de communication à distance ou dans les foires et salons, de denrées alimentaires ainsi que de boissons alcooliques et non alcooliques; activité de traiteur en tous lieux; Consultant en restauration et événementiel; Organisation et animation de cours de cuisine; Toutes prestations de services nécessaires à l'activité professionnelle et commerciale à cet effet; Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

Siège social : CAP D'AIL (06320), Zone d'Activité Commerciale Saint Antoine - Place de la Liberté - Bâtiment A « LE ZEPHYR ». Durée : 99 ans. Capital : 5.000 euros divisé en 100 parts sociales de 50 euros de valeur nominale chacune, souscrites en totalité et intégralement libérées. Gérants Associés : Madame Laurie-Anna Michèle FAUCHEUX, nommée pour une durée indéterminée, demeurant à CAP D'AIL (06320) 44 avenue du 3 septembre et Monsieur Fabrice Marc Désiré RAMIREZ, nommé pour une durée indéterminée, demeurant à MONACO (98000) Les Agaves Bloc A - 14 Boulevard Rainier III. Immatriculation : RCS de NICE.

Pour avis, Les Gérants

1216A076